Image not found or type unknown

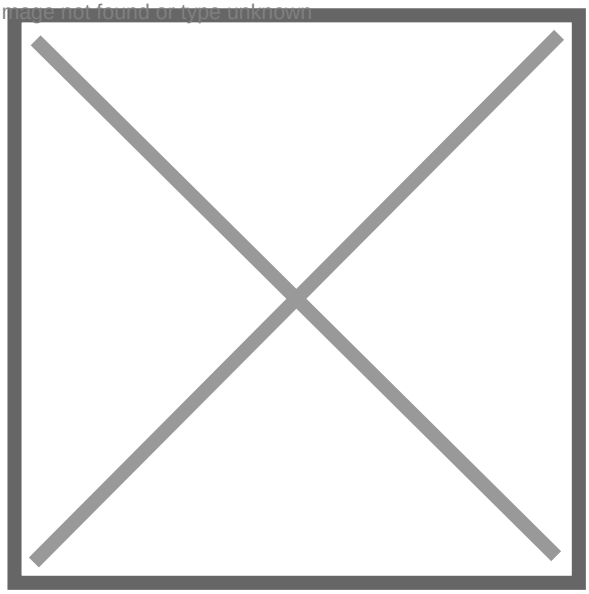

Procedure pour la garde d'un enfant

Par **caudalie77**, le **13/04/2009** à **18:01**

Bonjour,
je suis maman d'un petit garcon de 2 mois. Son pere est parti vivre à 600 km de chez lorsque j'etais enceinte de 3 mois. Nous n'avons jamais vecu ensemble. nous avions jusqu'à present reussit à rester en bon termes mais depuis quelques temps la situation se degrade. Il veut que je vienne vivre dans la meme ville que lui pour voir son fils. Je ne suis pas contre mais c'est une decision qui merite reflexion. De plus il se comporte tres mal avec moi, insulte, menace, il me rabaisse tout le temps. Il m a meme fait comprendre que si je ne venais pas il abandonnerai son fils, tout ca pour me faire culpabiliser et me rendre coupable. Je souhaite que la situation s'arrange, que nous trouvions un accord et que mon fils continu à voir son pere mais bon... pour le moment je ne lui fait plus confiance. Il doit le prendre 2 semaines en juillet et j'ai peur qu il ne me le ramene pas. Je souhaiterai officialiser les chose et passer devant le juge pour obtenir la garde de mon fils. Quels sont les demarches à faire?, dois je avoir recours à un avocat?, combien de temps cela prend il ?
merci pour vos reponses.

Par **Marion2**, le **13/04/2009** à **18:28**

Bonsoir,

Est-ce que votre ami a reconnu votre fils ?
Si ce n'est pas le cas, il n'a aucun droit sur lui.

S'il l'a reconnu, pour officialiser un droit de garde, de visite et d'hébergement et le montant d'une pension alimentaire, il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires

Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez.
Ne lui donnez pas votre enfant sans l'accord du JAF.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon courage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés